

Laboratoire d'Hygiène des Aliments et de l'Environnement B.P. 1274 - 101 Antananarivo
☎ : (261 20) 22 401 64/65 ou 22 412 72/74 email : lhac@pasteur.mg
Les échantillons sont réceptionnés au laboratoire du lundi au vendredi de 08H00-15H30

DEMANDEUR : (Remplissez ou apposez un cachet) NOM/Prénom/Société : Adresse : Tél/ Fax : Référence du bon de commande : N° de facture pro-forma ou N° de convention : E-mail (nominatif) pour l'envoi des résultats d'analyses : <i>(Les résultats d'analyses version papier seront mis à disposition au secrétariat du LHAE)</i> Date et signature du Demandeur ou son Représentant :	Personne à contacter en cas de non-conformité :
--	---

PRELEVEMENT : Prélevés par : ☐ Vos soins ☐ IPM ☐ Autorités ministérielles (Précisez) Nom/Prénom :	Date : Visa :
---	------------------

NATURE ET NOMBRE DE(S) L'ECHANTILLON(S) : ☐ Eau non traitée destinée à la consommation : ☐ Eau traitée destinée à la consommation : ☐ Eau de surface autre que pour consommation :	☐ Eau embouteillées ou destinées à l'être : ☐ Eau de piscine (eau de loisir traitée):
---	--

ANALYSES DEMANDEES (vous avez la possibilité de contacter le laboratoire pour vous aider dans votre choix)

-Le laboratoire applique les plans de contrôle standards dans le tableau ci-dessous sauf contre-indication du client (proforma, convention, demande manuscrite...)

PLANS DE CONTROLE STANDARDS	TYPE D'EAU	TEXTES REGLEMENTAIRES
Eau douce (Eaux propres) paramètre physique : Température*, Turbidité, Conductivité, pH	Eaux non traitées /traitées pour consommation	<i>Décret malgache n° 2004-635 du 15 juin 2004 relatif à la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine</i>
Eau douce (Eaux propres) paramètre organoleptique : Odeur, Couleur		
Eau douce (Eaux propres) paramètre chimique : éléments normaux : Calcium, Magnésium, Chlorure, Sulfate, Oxygène dissous*, Dureté totale		
Eau douce (Eaux propres) paramètre chimiques : éléments indésirables : Matières organiques, Ammonium, Nitrite, Azote total, Manganèse, Fer, Orthophosphate, Zinc, Argent, Cuivre, Aluminium, Nitrate, Fluor		
Eau douce (Eaux propres) paramètre chimique éléments toxiques : Arsenic, Chrome hexavalent, Nickel, Plomb, Cadmium, Mercure		

***PARAMETRE MESURE SUR TERRAIN.**

- Dans l'impossibilité d'analyser les paramètres * sur terrain, veiller à ramener les échantillons au laboratoire le plus rapidement possible après le prélèvement. La mesure de la température ne sera pas effectuée au laboratoire
 - Pour les demandes particulières, veuillez mentionner les paramètres à rechercher, les critères associés et les règles de décision si vous souhaitez une déclaration de conformité
- Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il ne sera pas tenu explicitement compte de l'incertitude associé au résultat*

Autres paramètres

IDENTIFICATION ECHANTILLON(S)

REFERENCES / NATURE	CONDITIONS DE PRELEVEMENTS			RESERVE IPM
	Heure	Lieu précis	T°	N° échantillon

Livré par :

Le :

à :

H

- Délai d'acheminement : <24h
- Température à réception (enceinte) entre 2°C et 8°C
- Flaconnage : ☐ IPM ☐ Autres
- Type de flacon : ☐ PE* ☐ Autre
- ☐ Flacon ambré ou protégé de la lumière par un emballage
- Quantité d'échantillon suffisante (proforma/recommandation)
- Nature et identification claire et précise de l'échantillon

- ☐ Conforme ☐ Non Conforme
- ☐ Conforme ☐ Non Conforme
- ☐ Conforme ☐ Non Conforme
- ☐ Conforme ☐ Non Conforme
- ☐ Conforme ☐ Non Conforme

☐ Echantillons acceptés

☐ Echantillons acceptés à la demande expresse du client avec réserve sur la validité et/ou exploitabilité des résultats

☐ Demande d'analyse abandonnée par le client

*Polyéthylène

En cas de réserve, visa du client :

Visa réception :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : ANALYSES ET METHODES (le laboratoire tient un catalogue à votre disposition)

Paramètres	Méthodes		Paramètres	Méthodes	
Détermination de l'odeur	Qualitative	Non	Détermination de la DBO5 (méthode pour les échantillons non dilués)	NF EN 1899-2	Oui
Détermination du pH	NF EN ISO 10523	Oui	Détermination de la DBO5 (Méthode par dilution et ensemencement)	NF EN 1899-1	Non
Détermination de la couleur	NF EN ISO 7887 Méthode D	Oui	Détermination de la DCO	NF T 90-101	Oui
Détermination de la turbidité	NF EN ISO 7027-1	Oui	Dosage des Orthophosphate Détermination du phosphore total	NF EN ISO 6878	Oui
Détermination de la conductivité	NF EN 27888	Oui	Dosage des silices (silicates solubles)	NF T 90-007	Oui
Détermination de l'Oxygène dissous	Méthode interne	Non	Mesure de la température	Méthode interne LHAECHI-MO-058	Oui
Détermination des matières en suspension	NF EN 872	Oui	Dosage des nitrites	NF EN 26 777	Oui
Détermination de l'indice de permanganate	NF EN ISO 8467	Oui	Dosage de l'ammonium	NF T 90-015-2	Oui
Détermination de la dureté	NF T 90-003	Oui	Dosage de l'azote Kjeldahl	NF EN 25663	Oui
Détermination de l'alcalinité	NF EN ISO 9963-1	Oui	Dosage de l'azote total	Par calcul	Non
Détermination des sels dissous	NF T 90-111	Non	Dosage de Mercure, Plomb, Chrome	NF EN ISO 15586	Non
Dosage du chlore libre et chlore total	NF EN ISO 7393-2	Non	Dosage : Calcium, Potassium, Magnésium,	Spectrométrie visible	Non
Dosage des anions : Chlorure, Fluorure, phosphate, Nitrate, Nitrite, Sulfate	NF EN ISO 10304-1	Non	Dosage des métaux : Aluminium, Antimoine, Argent, Arsenic, Cadmium, Cobalt, Cuivre, Fer,	NF EN ISO 15586	Non

			Manganèse, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc		
Détermination du pH (mesure instantanée)	NF EN ISO 10523	Oui	Détermination de la conductivité (mesure instantanée)	NF EN 27888	Oui
Dosage du chlore libre et chlore total (mesure instantanée)	NF EN ISO 7393-2	Oui			
Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques et de radionucléides, Echantillonnage à la ressource, en production, en distribution	FD T 90-520	Oui	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (Eaux de loisirs traitées : eaux de piscines...)	FD T 90-521	Oui

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Notre annexe technique d'accréditation COFRAC N° 1-1872 est accessible sur le www.cofrac.fr

- Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.

- Si un des critères d'acceptation des échantillons n'est pas respecté, ou en cas de non-conformité indépendante de notre volonté et engageant la qualité des résultats d'essais, le laboratoire émet un « réserve » sur le rapport d'essai et se réserve un droit de "retrait du logo COFRAC" sur le paramètre concerné. Dans ce cas, vous serez formellement informé et votre accord sera requis

Les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essais)

- En cas de réclamation, le formulaire à remplir est disponible sur demande soit à l'accueil du laboratoire soit sur internet en suivant

<http://www.pasteur.mg/departement/lhae/>

Le délai de rendu des résultats est de 7 à 10j.